



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auxerre, le 18 mars 2025

CONTRÔLE PÉDAGOGIQUE EN EXPLOITATION AGRICOLE

En application de la circulaire du premier ministre en date du 4 novembre 2024 instaurant la mise en place du contrôle unique dans les exploitations agricoles, plusieurs mesures ont été mises en place au niveau départemental dont la création d'une Mission Inter-Service Agricole (MISA) sous l'autorité du Préfet.

Le rôle de la MISA est de créer un cadre formel d'échanges et de concertation entre tous les services au contact du monde agricole, en particulier en matière de contrôles.

Parmi les mesures portées par cette circulaire, les préfets sont invités à organiser, en lien avec la profession agricole, des contrôles à vocation pédagogique.

Il a donc été décidé dans l'Yonne de renforcer la pédagogie autour du contrôle en exploitation agricole.

C'est pourquoi, la DDT, la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF) et la Chambre d'Agriculture de l'Yonne (CAY) organisent un temps d'information et d'échanges sur les règles de stockage et d'usage des produits phytosanitaires ainsi que les contrôles associés.

Ces échanges seront menés par les agents du service régional de l'alimentation (SRAL), en charge de ces contrôles, et se dérouleront sur une exploitation agricole :

Judi 27 mars 2025 à partir de 10h
sur le site de la SCEA de la rue (M. Julien Plantié)
situé ferme de la Rue à Saint-Valérien.

Cette rencontre permettra aux agriculteurs participants de se tenir à jour de la réglementation applicable et de permettre un échange direct avec les agents en charge des contrôles. Ils pourront poser librement toutes les questions qu'ils souhaitent et mieux intégrer les différents critères à respecter liés à ces contrôles.

Les agriculteurs qui le souhaitent peuvent obtenir plus de renseignements auprès de Mme Véronique THUREAU à la DDT par téléphone au 03 86 48 41 17 ou par courriel adressé à ddt-sea@yonne.gouv.fr.

Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle

Tél : 03 86 72 79 75
Port : 06 13 14 69 03
pref-communication@yonne.gouv.fr

1/1

1, place de la préfecture
89016 AUXERRE Cedex

